

Attitude navrante des élu.e.s d'Action Longueuil dans le dossier de la collecte du verre

Longueuil, 10 décembre 2020 — Les élu.e.s de l'opposition officielle s'insurgent contre l'improvisation navrante de la mairesse et des élu.e.s d'Action Longueuil dans le dossier de la collecte volontaire du verre.

Après 18 mois d'échanges, de demandes de citoyens et de déclarations contradictoires, on évoque maintenant que le projet doit être validé avec RECYC-QUÉBEC afin de confirmer qu'il s'arrime avec la modernisation de la consigne que le Gouvernement du Québec est à mettre en place. Le chef de l'opposition, Xavier Léger, y voit plutôt une autre tentative de repousser, encore une fois, ce qui faisait pourtant l'unanimité le mois dernier.

« Depuis le 30 janvier 2020, le Gouvernement du Québec a confirmé l'élargissement de la consigne à tous les contenants de boissons prêtes à boire de 100 millilitres à 2 litres, qu'ils soient en plastique, en verre ou en métal. Il est donc faux de prétendre, comme l'a fait au conseil municipal du 8 décembre le conseiller d'Action Longueuil, Éric Bouchard, que personne ne peut dire actuellement ce qui sera consigné ou pas. Tout le monde le sait au Québec: c'est à croire que certains se cherchent des raisons pour ne rien faire », d'indiquer Xavier Léger.

Ce dernier ajoute que lorsqu'on parle de cloches pour la récupération volontaire du verre, on vise justement des contenants qui ne sont pas consignés et qui ne feront pas l'objet d'une consigne, comme les pots de verre.

Il conclut en soulignant qu'au conseil municipal du mois d'octobre, il avait prédit que l'année 2021 en serait une marquée d'annonces à caractère électoral du côté de la mairesse et des élu.e.s d'Action Longueuil; il ne serait pas surpris que la mise en place d'un projet pilote de collecte volontaire du verre dans les trois (3) arrondissements en fasse partie : « Je soupçonne que la mairesse veuille attendre en période préélectorale pour colorer son bilan toujours aussi pâle, et ce après trois ans de pouvoir ».

Rappelons que la collecte des matières résiduelles comme le verre est de compétence des villes, alors que leur traitement est de compétence d'agglomération. Le 22 octobre 2019, les élu.e.s de Longueuil Citoyen ont présenté un avis de proposition pour que le comité exécutif de la Ville de Longueuil étudie la mise en place d'un projet-pilote sur la disposition du verre par dépôt volontaire dans les trois arrondissements. Le 18 février

2020, le conseil a finalement autorisé un mandat pour que la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable (CATDD) fasse l'étude des bonnes pratiques en matière de récupération et de recyclage. Enfin, au mois de novembre 2020, les élu.e.s des trois arrondissements, incluant ceux d'Action Longueuil, ont voté à l'unanimité une résolution demandant que la Ville de Longueuil prévoit les crédits nécessaires pour l'installation d'un conteneur aux fins de la collecte volontaire du verre.